

Réaction au rapport
de
Jacques Dermagne
Président du CES

"Pour un développement durable de Paris- Charles de Gaulle"

Le rapport Dermagne est disponible sur missionroissy.blogspot.com/

Ville et Aéroport juge le rapport décevant sur le volet environnemental. Elle proposera son projet de Charte de développement durable au Président de la République

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY

Président de l'association « Ville et Aéroport »

« Absence de propositions nouvelles sur le volet environnemental ; certaines propositions positives sur le volet économique et social. Les élus de Ville et Aéroport travaillent à un projet de Charte qui sera remis au Président de la République suite à une large concertation »

Le Président du Conseil économique et social, Jacques Dermagne, vient de transmettre son rapport « Pour un développement durable de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle » qui préfigure ce que sera la Charte de développement durable de cet aéroport.

Après lecture des 35 propositions, Ville et Aéroport note un déséquilibre certain entre les propositions du volet environnemental qui ne font que reprendre des mesures déjà existantes et dont l'impact réel s'est avéré limité, notamment sur la question des vols de nuit, et celles du volet économique et du volet social.

S'agissant du volet économique et du volet social, Ville et Aéroport reconnaît que certaines propositions vont dans le bon sens : l'accélération de l'insonorisation des logements avec une planification sur 5 ans ; la création d'une « communauté de territoires » dont les ressources sont précisées et qui n'est pas sans rappeler la « communauté aéroportuaire » ; une meilleure répartition des retombées économiques et fiscales générées par l'activité de l'aéroport au bénéfice des riverains ; une plus grande transparence de l'information auprès des élus et des populations riveraines sur le développement de l'aéroport ; un meilleur fonctionnement des instances de concertation, etc.

Toutefois, les principales propositions du volet environnemental formulées par Ville et Aéroport lors de son audition n'ont pas été retenues : la réduction immédiate du nombre de mouvements entre 22h et 6h afin d'envisager l'application d'un couvre-feu à terme, un plafonnement global des trafics passager et fret exprimé sur la base du nombre de mouvements annuels comme pour Orly, la fusion PEB/PGS, la réouverture du dossier « 3ème aéroport », etc.

Ville et Aéroport attendait un volet environnemental fort et remarque que les propositions avancées

par le rapport ne sont pas nouvelles et n'ont pas fait preuve d'efficacité à ce jour. Rien de neuf sous le soleil : réduction du bruit à la source pour les avions de nuit, interdiction des avions bruyants du chapitre 3, amélioration des approches, renouvellement des flottes, formation des pilotes, etc.

Sur l'intermodalité, Ville et Aéroport note le pas en avant du rapport qui prend en compte l'existence de l'aéroport de Vatry, mais le juge encore trop timide et pas assez audacieux.

Ville et Aéroport considère que le rapport Dermagne ne peut constituer en l'état la base de la future Charte de développement durable de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle souhaitée par le Président de la République.

C'est pourquoi, Ville et Aéroport proposera son projet de Charte.

Les grandes lignes de ce projet ainsi que sa méthodologie seront présentées à l'occasion d'une conférence de presse que Ville et Aéroport tiendra le mercredi 7 janvier 2009 à l'Assemblée Nationale. La version finale de ce projet de Charte sera remise au Chef de l'Etat au début du printemps.

Contact presse : Julien DELANNAY, Chargé de mission

01.39.85.95.96 / 06.62.36.85.49

contact@villaeroport.org / www.villaeroport.org